



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Province de Québec  
District d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Clerval

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLERVAL, TENUE À LA SALLE MUNICIPALE, LE 15 JANVIER 2020, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTIE DE M. MICHEL CLICHE, MAIRE SUPPLÉANT.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents : les conseillers, Gaétan St-Jean, Jean-Marc Bélanger, Michel Cliche, Nicole Therrien et Chantal Mélançon.

Absents: Suzanne Théberge, Jean-Marc Bélanger, Nancy Gosselin

À l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président Michel Cliche, à ...

### 2. ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par le conseillère Chantal Mélançon et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le président, Michel Cliche.

Adoptée

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux ;
  - A) de la séance du 4 décembre 2019;
  - B) de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019;
4. Suivis aux procès-verbaux ;
5. Trésorerie ;
6. Correspondance ;
7. Dossiers des conseillers ;
8. Adhésion COMBEQ
9. Salaire Camil Lévesque;
10. Salaire Stéphanie Côté;
11. SPCA;
12. Horaire bureau;
13. Accès D Stéphanie;
14. Vente pour taxes;
15. Réforme de la fiscalité agricole;
16. Club nautique;
17. Téléthon de la ressource;
18. Offre de services comptable;
19. Abrasifs;
20. Réparation Volvo;
21. Période de questions ;
22. Levée de l'assemblée.

2020-01-01



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

- 2020-01-02**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- a) Assemblée du 2019-12-04**
- ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensé;
- IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.
- Adoptée
- b) Assemblée extraordinaire d'adoption du budget (2019-12-18)**
- ATTENDU Qu'une copie du procès-verbal a été remise à tous les conseillers, sa lecture sera dispensé;
- IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 18 décembre 2019 soit adopté tel que présenté.
- Adoptée
- 2020-01-03**
- 4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5. TRÉSORERIE**
- a) Dépenses au 31 décembre 2019**
- ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer, faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;
- IL EST PROPOSÉ par le conseiller Nicole Therrien, appuyé par Chantal Mélançon et résolu :
- QUE la liste des comptes à payer au montant de 45 147.52\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.
- Adoptée
- 2020-01-04-01**
- 6. CORRESPONDANCE**
- La directrice générale résume les communications reçues depuis la dernière séance du conseil.
- 7. DOSSIERS DES CONSEILLERS**
- 8. ADHÉSION COMBEQ 2020 (PARTAGE DES COÛTS)**
- Il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Nicole Therrien, de participer à l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ pour 2020 et de partager les coûts équitablement entre les municipalités participantes. (coût total de 380\$ plus taxes)
- Adoptée
- 2020-01-06**
- 9. SALAIRE CAMIL LÉVESQUE**
- Attendu que des discussions ont eu lieu concernant l'avenir de M. Lévesque au sein de la municipalité pour la présente année;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

Attendu que nous prônons la transmission de connaissances au sein de notre communauté;

En conséquence, il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Melançon d'accepter les conditions présentées et consignées au dossier pour Monsieur Camil Lévesque.

Adoptée

### 10. SALAIRE STÉPHANIE CÔTÉ

2020-01-07

Attendu que Marilyn Brulotte est partie en congé de maternité;

Attendu que Mme Stéphanie Côté a pris ses fonctions en date du 7 janvier 2020, en conséquence, il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Chantal Mélançon d'autoriser les conditions déposées au dossier de Stéphanie Côté

Adoptée

### 11. SPCA

2020-01-08

Attendu que la municipalité désire se prévaloir des services de la SPCA concernant la capture, l'accueil et la garde des chiens et chats errants ou abandonnés;

Attendu que la prestation est établi à un prix forfaitaire de 1000\$ par années pour notre municipalité;

En conséquence, il est proposé par Chantal Melançon appuyé par Nicole Therrien d'autoriser Manon Pouliot a signé le contrat présent pour une durée de 2 ans, débutant le 1 janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022.

Adoptée

### 12. HORAIRE BUREAU

2020-01-09

Il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Chantal Melançon que dorénavant, l'horaire du bureau municipal sera modifiée pour le vendredi et sera de 8h00 à midi.

Adoptée

### 13. ACCÈS D STÉPHANIE

2020-01-10

Attendu que Stéphanie Côté est maintenant la nouvelle directrice générale adjointe, en conséquence il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Chantal Mélançon d'autoriser Manon Pouliot à lui créer un compte sur AccesD pour le paiement de facture, transmission de paie, afin de pouvoir accomplir ses tâches.

Adoptée

### 14. VENTE POUR TAXES

2020-01-11

Attendu que toutes les démarches raisonnables ont été faites pour joindre les propriétaires des propriétés jointes en annexe;

Attendu que toutes les démarches sont demeurées infructueuses;

Attendu que les dettes pour non-paiement de taxes envers la municipalité sont supérieures à deux (2) ans;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

En conséquence, il est proposé par Chantal Mélançon, appuyé par Gaétan St-Jean. Et résolu unanimement;

Que la directrice générale et la MRC d'Abitibi-Ouest, soient mandatées pour effectuer les démarches de la vente pour taxes;

Que celles-ci soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Municipalité de Clerval dans le dossier des ventes pour taxes;

Que la Municipalité de Clerval ne se porte pas acquéreuse desdits terrains, s'il n'y a pas d'acheteur(s) à la vente aux enchères.

Adoptée

### 15. RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE

2020-01-12

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par Chantal Mélançon, Appuyé par Nicole Therrien,

Que la municipalité de Clerval :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée Suzanne Blais, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

Adoptée

### **16. CLUB NAUTIQUE**

Il est proposé par Nicole Therrien appuyé par Chantal Mélançon de nommer Gaétan St-Jean, comme représentant désigné de la municipalité au sein du club nautique du Lac Abitibi.

Adoptée

### **17. TÉLÉTHON DE LA RESSOURCE**

Il est proposé par Gaétan St-Jean, appuyé par Chantal Mélançon, de faire un don de 100\$ au Téléthon régional de la Ressource pour personnes handicapées Abitibi-Témiscamingue / Nord-du-Québec.

Adoptée

### **18. OFFRE DE SERVICES COMPTABLE**

Attendu que nous avons reçu une offre de service pour les audits des livres de la municipalité de Deloitte;

En conséquence il est proposé par Gaétan St-Jean appuyé par Chantal Mélançon de répondre favorablement à la firme Deloitte, concernant l'audit des livres de la municipalité pour les années 2020-2021 au cout total de 16850\$ (plus taxes) inclus les redditions de compte Recyc Québec.

Adoptée

### **19. ABRASIFS**

Attendu que la municipalité veut améliorer l'entretien de son réseau routier;

En conséquence il est proposé par Chantal Mélançon appuyé par Nicole Therrien de procéder à l'achat de 4 ballots de une (1) tonne de sel à déglacage, au coût unitaire de 175\$/unité plus transport

Adoptée

### **20. PÉRIODE DE QUESTION**

2020-01-13

2020-01-14

2020-01-15

2020-01-16



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de Clerval

**2020-01-17**

### **21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur la proposition de Nicole Therrien, à 19h43.

Manon Pouliot  
Directrice générale

Michel Cliche  
Maire suppléant

« Je, Michel Cliche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».